

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2018

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 14 mai 2018, s'est réuni le jeudi 24 mai 2018 à 18 h 30 à la Mairie de Martin-Eglise, sous la présidence de Monsieur Gill GERYL, Maire.

PRESENTS : M. Alain MARATRAT, Mme Véronique MPANDOU, Mme Marie-Claude LAURENT, Mme Françoise DEMONCHY, M. Bertrand CREMET, adjoints, Mme Marie-Laure CORROYER, Mme Joëlle CHEMINEL, M. Guy DESERT, conseillers délégués, M. Philippe DUPUIS, Mme Nathalie LEMAITRE, Mme Pascale GUILBERT, Mme Sylvie HERMAY, M. Marcel BRETAGNE, Mme Nelly ROGER, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : M. Stéphane SKLADANOWSKI pouvoir à Mme MPANDOU, M. Maxime BOUDET, M. Thibault CHATELAIN, M. Marc DELAHAYE.

Conformément à l'article L.2121- 15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance. Madame Marie-Laure CORROYER ayant obtenu la majorité des voix, est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

COMMUNICATIONS

Monsieur le Maire informe qu'une rencontre liée aux mares et zones humides, dans le cadre du cycle des rencontres du CAUE et de la semaine nationale des mares aura lieu le jeudi 7 juin 2018 dans l'après-midi. Le circuit commence à Martin-Eglise sur le site de l'espace naturel « Adjudant Albert GREBOVAL ».

Monsieur le Maire rappelle la réunion publique concernant la révision du PLU, qui aura lieu Salle Sully, le jeudi 7 juin 2018 à 18 heures.

Monsieur le Maire informe que :

- Le carnaval de l'école élémentaire « le Vallon » aura lieu le mardi 29 mai,
- La fête de fin d'année scolaire, à la salle des fêtes, le mardi 12 juin 2018 à 18 h 00.
- Les prévisions d'effectif pour la prochaine rentrée sont :
17 CP, 9 CE1, 17 CE2, 26 CM1, 19 CM2.

Pour la maternelle, les prévisions d'effectif sont :

- 15 petits, 15 moyens et 18 grands.

Monsieur le Maire informe des remerciements de la communauté des Augustines pour le soutien de la municipalité lors du décès de Sœur Agnès-Marie.

Remerciements de l'AFM TELETHON et de la Croix Rouge pour la subvention accordée en 2018.

Monsieur le Maire informe que le spectacle de danse de Club 2000 aura lieu les vendredi 15 et samedi 16 juin 2018 à 20 heures.

Monsieur le Maire informe que le prix de Martin-Eglise à l'hippodrome de Dieppe aura lieu le dimanche 26 août 2018.

ORDRE DU JOUR

POINT SUR LE GROUPE SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe qu'une réunion s'est tenue ce jour pour la présentation du projet « Pro » et que nous sommes toujours en attente de la validation de la toiture par le bureau de contrôle DEKRA. Cette problématique devrait être résolue prochainement.

Il est convenu avec la SHEMA et le maître d'œuvre, malgré le dépassement financier, de lancer les appels d'offres avec un engagement du maître d'œuvre de reprendre son projet dans le cas où le budget admissible par la commune n'était pas respecté.

Monsieur le Maire informe qu'après étude des devis pour la réalisation de l'école provisoire, il n'est pas possible financièrement de supporter la location d'une cuisine et du restaurant scolaire.

Nous nous sommes rapprochés de Monsieur NIVAULT, du CFEC, pour connaître son sentiment quant à l'installation de la cuisine dans celle de la salle des fêtes. Selon lui, il n'existe à ce jour aucune justification à ne pas l'utiliser.

La cantine scolaire de l'école élémentaire fonctionnera donc dans la salle des fêtes, il conviendra d'adapter les emplois du temps de chaque agent et de gérer les locations et les mises à disposition de la salle en conséquence.

- Le lancement des consultations : 2 juillet 2018,
- Remise des offres : 3 septembre 2018,
- Ouverture des plis : 6 septembre 2018,
- CAO attribution : 4 octobre 2018,
- Signature des marchés : 29 octobre 2018,
- Installation bâtiments provisoires : décembre 2018,
- Déménagement école : aux vacances de février 2019,
- Démolition du groupe scolaire : février 2019,
- Début construction : 6 mars 2019.

JURES D'ASSISES

En application des dispositions des articles 254 à 267 du code de procédure pénale relatives à la constitution du jury d'assises, il est procédé au tirage au sort public, à partir des listes électorales, d'un nombre de noms triple de celui de jurés réservés à la Commune de Martin-Eglise dont le nombre est fixé à un, par arrêté préfectoral du 4 avril 2018.

Sont tirés au sort :

- Monsieur Jean-Pierre LANGLOIS,
- Monsieur Gabriel POUCHOUX,
- Madame Sandrine LEDRU épouse DESJARDINS

REPRISE DE LA VOIRIE RESIDENCE LA CHAPELLE

2018/32

Monsieur le Maire informe qu'il était prévu la rétrocession à titre gracieux de la voirie de la résidence « la Chapelle » dans le domaine public communal.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de valider la procédure de rétrocession de la voirie Résidence « la Chapelle », cadastrée ZK 0089, AE0 146 et ZK 0073 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition.

CONVENTION MAISON DU PATRE

2018/33

Considérant l'occupation de la maison du « Pâtre » par Madame ISSINDOU,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'accorder à Madame Jocelyne ISSINDOU le bénéfice d'occuper à titre précaire et révocable ledit logement pour la période du 1^{er} Juillet 2018 au 30 Juin 2019.

Madame ISSINDOU s'acquittera d'une somme de 1.225,67 € par trimestre, auprès de la Trésorerie au titre de l'occupation de ce logement, montant révisable chaque année au 1^{er} juillet suivant l'indice de la construction.

CONVENTION EXPO NORMANDIE

2018/34

Monsieur le Maire informe que la convention avec EXPO NORMANDIE pour un local sis 7, rue des Anciens Moulins à Martin Église, vient à échéance le 30 juin 2018.

Monsieur le Maire propose que cette convention soit renouvelée dans les mêmes conditions, du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019, soit 738,69 €/trimestre, montant révisable chaque année au 1^{er} juillet suivant l'indice de la construction.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de valider cette proposition et donne quitus à Monsieur le Maire pour signer la convention avec Expo Normandie.

CONVENTION LUDISPORT 76

2018/35

Considérant le bon fonctionnement des activités périscolaires avec le Département de Seine-Maritime et Ludisports 76,

Monsieur le Maire propose de renouveler la convention LUDISPORTS pour l'année scolaire 2018/2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide le renouvellement de la convention Ludisports.

BONS DE FOURNITURES SCOLAIRES

2018 /36

Le conseil municipal décide d'attribuer :

Un bon scolaire de 25 € pour les enfants habitant la commune, nés après le 1^{er} septembre 2002 et fréquentant à la rentrée scolaire 2018/2019, un établissement autre que l'école primaire,

Un bon de 35 € aux élèves ou étudiants, habitant la commune et fréquentant à la rentrée 2018/2019 un établissement secondaire 2^e cycle, supérieur ou spécialisé dans la formation professionnelle, sous réserve de produire un certificat de scolarité ou un justificatif. Les bons seront utilisables chez Leclerc, Le Plumier et la Maison de la Presse à Dieppe.

ALIENATION D'UN CHEMIN RURAL

Monsieur le Maire indique que ce point à l'ordre du jour est reporté au prochain conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES

CONTRAT DE RURALITE

2018/37

Monsieur le Maire présente le projet de liaison cyclable en traversée de Martin-Eglise, et informe qu'il propose qu'une demande de subvention au titre de la DSIL soit déposée en Préfecture dans le cadre du contrat de ruralité du Pays Dieppois Terroir de Caux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de valider cette proposition.

DROIT D'INTERVENTION

Madame LAURENT souhaite que les véhicules stationnés devant la salle Sully soient déplacés lors du carnaval le 29 mai prochain de 14 à 16 heures.

Madame HERMAY signale qu'il n'y a ni savon, ni essuie-mains et pas de poubelle dans les sanitaires de la salle des Sports.

Madame DEMONCHY souhaite que le fauchage soit fait chemin d'Imbleval.

Les prochains conseils municipaux auront lieu les :

- Jeudi 21 juin 2018,
- Jeudi 30 août 2018,
- Jeudi 20 septembre 2018,
- Jeudi 18 octobre 2018,
- Jeudi 15 novembre 2018,
- Jeudi 13 décembre 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

GERYL Gill	DUPUIS Philippe
MARATRAT Alain	LEMAITRE Nathalie
MPANDOU Véronique	GUILBERT Pascale
LAURENT Marie-Claude	HERMAY Sylvie
DEMONCHY Françoise	BRETAGNE Marcel
CREMET Bertrand	
CORROYER Marie-Laure	ROGER Nelly
CHEMINEL Joëlle	
DESERT Guy	
SKLADANOWSKI Stéphane	